Image not found or type unknown

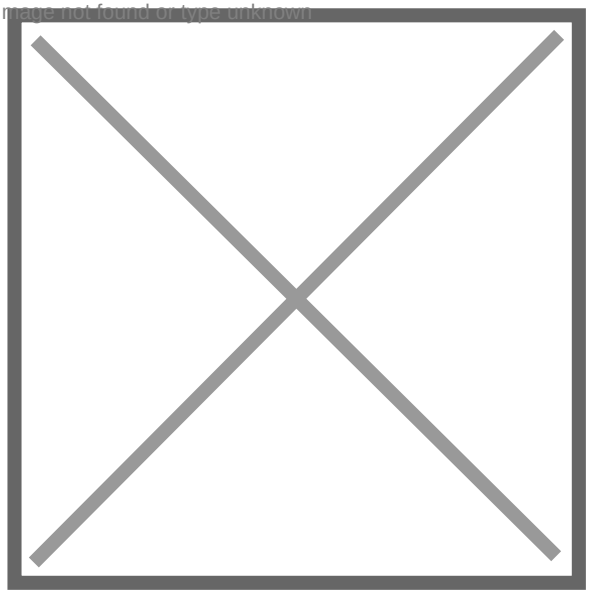

Assurance Casse electromenage bailleur

Par **ann83**, le **04/10/2016** à **16:26**

bonjour je suis locataire et nos appareils électroménagers plaque induction et four qui sont brancher sur la même prise car il y en avait qu'une, avec une rallonge pour pouvoir brancher éventuellement mon ordinateur ce que j'utilise ....j'ai allumé plaque et four tout en branchant mon portable et ce qui ne devait pas arriver arriva, ça a "pété", je sais qu'il n'y a pas une bonne installation électrique, puis je faire une déclaration a mon assurance sans que mon propriétaire et des soucis, je lui en ai parlé il a dit qu'il allait refaire mais j'ai peur qu'il ait des ennuis avec l'assurance, il est gentil merci

Par **chaber**, le **04/10/2016** à **16:41**

bonjour

il faut en premier lieu relire votre contrat d'assurances pour vérifier si la garantie Dommages électriques est prévue

Par **Lag0**, le **04/10/2016** à **16:53**

[citation]j'ai allumé plaque et four tout en branchant mon portable et ce qui ne devait pas arriver arriva, ça a "pété"[/citation]
Bonjour,
Vous pourriez préciser ce qui a "pété" ?
Théoriquement, ce ne devrait être qu'un disjoncteur ou un fusible...

Par **sacha0606**, le **04/10/2016** à **17:08**

Bonjour ma plaque à induction à flasher bleu et mon pc sans le plastique chaud et mon four s allumé plus. plus rien ne marche et ca a fait dijoncter la boîte électrique ou y a le bouton à reenclancher

Par **sacha0606**, le **04/10/2016** à **17:14**

Oui je suis couvert au niveau électro mais ce qui m inquiète aussi c que je n aimerais pas que mon propriétaire soit inquiété et que mon assurance ce retourne contre lui.merci

Par **morobar**, le **04/10/2016** à **18:32**

Bonsoir,
A qui appartiennent les éléments en cause, four et plaque à induction ?

Par **sacha0606**, le **04/10/2016** à **18:48**

bonsoir, Ils m appartiennent..

Par **morobar**, le **04/10/2016** à **19:12**

Bonjour,
C'est donc votre entière responsabilité d'avoir branché four et plaque sur la même prise ce qui est interdit.
Normalement les 2 appareils se branchent sur des prises en 32 a. avec des fils calibrés en 4 ou 6mm2
Une plaque à induction c'est vite de 6 ou 7000 watts, un four à pyrolyse de 4 à 9000 w.
Aucun ne peut s'installer sur une simple prise 16 a. incapable de supporter plus de 3500 watt.
Je ne vois pas comment votre assureur pourrait se retourner vers le bailleur , lequel vu d'ici n'a commis aucune faute.

Par **Lag0**, le **04/10/2016** à **19:24**

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui précède. Une prise 16A est protégée par un disjoncteur 16A (ou un fusible). Vous pouvez bien y brancher un appareil de 20KW si vous y tenez, le disjoncteur ou le fusible jouera son rôle en coupant le courant avant qu'il n'y ait le moindre dégât, il est là pour cela.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Pour qu'il y ait des dégâts, il faut une installation en défaut, par exemple un disjoncteur de trop gros calibre par rapport à la section des fils, voir pas de protection du tout. Et dans ce cas, le bailleur est bien responsable...

Par **Visiteur**, le **04/10/2016** à **19:26**

Bsr,
Si la cuisine équipait le logement, le proprio devait respecter les normes en installant sa cuisine.
Si vous avez installé vous mêmes une cuisinière avec plaque et four, la notice indique l'ampèrage.
De toute manière il y a un problème car un disjoncteur aurait dû éviter ces dégats.

Par **sacha0606**, le **04/10/2016** à **20:26**

mon mari vient de me dire que c est lui qui a raccordé le four et la table induction sur la même prise spéciale prise four, car il y en avait qu' une.... Donc est ce que mon assurance dommage électrique (CA) prendra en charge les appareils...slt

Par **Visiteur**, le **04/10/2016** à **20:36**

Malheureusement, la dommage électrique ne couvre que les dégâts du à la foudre ou à une surtension sur le réseau fournisseur (attestation).

Par **sacha0606**, le **04/10/2016** à **21:11**

Ok merci a tous pour vos réponses bonne soirée

Par **chaber**, le **05/10/2016** à **06:53**

@ Pragma

ne tronquez pas la définition des Dommages électriques.

Ce que vous avez précisé est exact mais vous avez omis
"soit par un accident dû au fonctionnement électrique normal ou anormal

Ne sont pas garantis fusibles, résistances, couvertures chauffantes, lampes, tubes

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

électroniques de toute nature, dommages dus à l'usure ou au bris de machines"

[citation] mon mari vient de me dire que c est lui qui a raccordé le four et la table induction sur la même prise spéciale prise four, car il y en avait qu' une.[/citation]d'où fonctionnement anormal

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés